Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

*
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

Code du produit: 03.9902-03xx.x / 70000x

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Conservateur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

AUMOVIO Aftermarket GmbH
Guerickestr. 7
60488 Frankfurt a. M.
Germany
Tel: +49-69-76031

Service chargé des renseignements:

Hazardous Substances Management Aftermarket, Central Materials Laboratory
ate.sicherheit@aumovio.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons
(+32) 070 245 245
INFOTRAC
+1-352-323-3500 (International)

*
RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires:

Le texte complet des éléments de classification et d'étiquetage mentionnés figure à la rubrique 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS09

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

(suite de la page 1)

vPvB: Non applicable
Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 5892-47-7 EINECS: 227-572-6 Reg.nr.: 01-2119978209-24-0000	2,4,6-Tri-sec-butylphenol Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Irrit. 2, H315	< 10%
CAS: 15520-05-5 EINECS: 239-555-0 Reg.nr.: 01-2120136161-71-0000 01-2120136161-71-0001	2,2´-(Octylimino)bisethanol Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	< 3%
Numéro CE: 943-381-7 Reg.nr.: 01-2120115532-69-0000	Fatty acids, C18-unsatd., compd. with 2-propanol, 1,1'-iminobis-, N-C12-18-(even numbered) alkyl derivs. Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	< 1%

SVHC Ne contient pas ou < 0,1 % SVHC selon le règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH), Article 57.
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés.
Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
Après contact avec la peau:
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilités de dégagement de: CO, CO2, NOx

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

(suite de la page 2)

5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Préventions des incendies et des explosions: Classe de température : T2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: À conserver dans un endroit frais et sec
Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec les matières inflammables.
Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Le produit est hygroscopique.
Stocker à sec.
Classe de stockage: 10, liquides inflammables
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

(suite de la page 3)

Protection des mains:
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Temps de pénétration du matériau des gants
Caoutchouc butyle: temps de passage minimum 480 min, épaisseur minimale de 0,7 mm
Caoutchouc nitrile: temps de passage minimum 30 min, épaisseur minimale de 0,4 mm
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Voir chapitres 6 et 7. Aucune autre mesure n'est exigée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
État physique	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Faible, caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	<-30 °C (DIN 51583)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>300 °C (FMVSS 116)
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé
Point d'éclair	>145 °C (DIN EN 22719 - closed cup)
Température d'auto-inflammation	>300 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	345 °C
pH à 20 °C	8-9 (FMVSS 116)
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 20 °C	600-800 mm²/s
Dynamique:	Non déterminé
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1 g/cm³ (DIN 51757)
Densité relative	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé

9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

(suite de la page 4)

Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)

*
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)

5892-47-7 2,4,6-Tri-sec-butylphenol		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
15520-05-5 2,2´-(Octylimino)bisethanol		
Oral	LD50	1.157 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

(suite de la page 5)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Pas de classification proposée, basée sur des données négatives concluantes.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Pas de classification proposée, basée sur des données négatives concluantes.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien
En tenant compte de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données pour le produit concernant les propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
LC50	>100 mg/L (poisson) (OECD 203 96 h)

5892-47-7 2,4,6-Tri-sec-butylphenol	
EC50	0,675 mg/l (daphnie) (OECD 202 48 h)
LC50 (statique)	2,2-5 mg/L (poisson) (OECD 203 96 h)
NOEC	0,0675 mg/L (algues)
ErC50 (statique)	0,391 mg/L (algues) (OECD 201 72 h)
ErC10 (statique)	0,258 mg/L (algues) (OECD 201 72 h)
15520-05-5 2,2´-(Octylimino)bisethanol	
EC50 (statique)	1,35 mg/l (algues) (OECD 201 72 h)
	>100 mg/l (des bactéries) (OECD 209)
	19,1 mg/l (daphnie) (OECD 202 48 h)
LC50	22 mg/L (poisson) (OECD 203 96 h)
ErC10 (statique)	0,402 mg/L (algues) (OECD 201 72 h)

12.2 Persistance et dégradabilité
Le produit est, conformément à la stabilité désirée, difficilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

(suite de la page 6)

Autres indications écologiques:
Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
L'élimination doit être basée sur les lois et réglementations locales et nationales pertinentes, le processus d'élimination doit éviter la pollution de l'environnement.
Recommandation:
Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Emballages non nettoyés:
Recommandation:
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

*
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA	UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,4,6-Tri-sec-butylphenol)
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,4,6-Tri-sec-butylphenol), MARINE POLLUTANT
IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (containing 2,4,6-Tri-sec-butylphenol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe	9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
Étiquette	9

IMDG, IATA



Class	9 Matières et objets dangereux divers.
Label	9

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

(suite de la page 7)

14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 2,4,6-Tri-sec-butylphenol
Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	90
No EMS:	F-A,S-F
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	(-)
Remarques:	Emergency Telephone (24/7) INFOTRAC ID 116235 +1-352-323-3500 (International) +1-800-535-5053 (North America) Special Provision 375
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
Remarques:	Emergency Telephone (24/7) INFOTRAC ID 116235 +1-352-323-3500 (International) +1-800-535-5053 (North America) Special Provision 2.10.2.7
IATA	
Remarques:	Emergency Telephone (24/7) INFOTRAC ID 116235 +1-352-323-3500 (International) +1-800-535-5053 (North America) Special Provision A197

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

(suite de la page 8)

"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,4,6-TRI-SEC-BUTYLPHENOL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est inclus.
Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)
Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Réglement (CE) N° 649/2012
Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2026 Révision: 01.11.2025

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Nom du produit: ATE Assembly and Preserving Fluid VP 1449/8

(suite de la page 9)

*
RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Il est de la seule responsabilité de l'importateur ou du distributeur d'identifier et de respecter toutes les exigences légales nécessaires à la mise sur le marché légale des produits chimiques dans les pays cibles respectifs.

Phrases importantes
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Restriction de l'utilisation recommandée. Uniquement à des fins industrielles
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique:
Hazardous Substances Management Aftermarket
ate.sicherheit@aumovio.com
Date de la version précédente: 01.12.2022
Numéro de la version précédente: 8.0
Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**